

Immigration choisie, Franc CFA et Euro :
Quand la France appauvrit l'Afrique, avec la bénédiction de l'Union Européenne...

Le mercredi 16 mai 2006, l'Assemblée nationale française a adopté le projet de loi « immigration et intégration », en officialisation du même coup le principe dit de « l'immigration choisie ». En substance, cette nouvelle loi régit l'accessibilité du territoire français aux étrangers, avec une préférence adaptée aux besoins de la France en termes de travailleurs, tout en contrôlant davantage la venue des étudiants. Dans le même temps, il est question de durcir l'accès au territoire français à tous les autres types de migrants, y compris les clandestins.

Le projet de loi présenté alors par le ministre de l'intérieur Nicolas SARKOZY fut adopté sans surprise, par 367 voix contre 164. Aujourd'hui, le ministre de l'intérieur a pris un nouveau statut de candidat officiel de l'UMP, le plus grand parti de France, pour l'élection présidentielle à venir en Avril 2007.

Accessoirement, le candidat à la présidentielle a présenté cette nouvelle loi comme un des fondements de sa future politique, en cas d'élection.

En effet, ne s'est-il pas personnellement rendu à la fin mai 2006 dans 4 pays africains (Sénégal, Mali, Bénin et Maroc) pour expliquer les contours de cette nouvelle approche ! Son voyage avait aussi pour objectif la signature d'accords de partenariat ad hoc avec les pays concernés pour pérenniser la loi tout en s'engageant à limiter l'afflux de leurs ressortissants vers l'hexagone !

Or, s'il est vrai que nulle part la loi ne se focalise sur les Africains, et encore moins ceux de l'Afrique de l'Ouest, on peut s'étonner de ce que l'auteur de la loi ait limité ses explications et ses discussions à 4 pays africains, qui sont loin de représenter le flux migratoire le plus important, contre lequel la France entend désormais lutter. Par ailleurs l'accueil de Nicolas Sarkozy sur le territoire africain fut des plus hostiles, comme pour dire l'unanimité de la condamnation de cette nouvelle loi par les africains.

Il convient cependant de noter que les 3 premiers pays visités font partie intégrante de l'UEMOA¹, la plus importante² zone monétaire CFA composée de 7 pays, la seconde étant la CEMAC³ avec 6 pays⁴, et la dernière constituée par la seule République Islamique des Comores.

Les 3 zones CFA sont donc constituées de 14 pays qui ont en commun l'utilisation d'une même monnaie, le Franc CFA. Ces pays sont pour la plupart des anciennes colonies françaises. A ce sujet, il faut se souvenir que le franc CFA a officiellement été créé en 1948, même si tout avait été mis en œuvre dès 1945, au lendemain de la fin de la seconde guerre mondiale. Or au sortir de ce conflit, la France, belligérant central, avait été bombardée, détruite et passablement dépeuplée ! L'effort de reconstruction nécessaire d'après-guerre procédant par un recours à toutes formes d'approvisionnements financiers, matériels ou

¹ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

² 7 pays en font partie (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo)

³ Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

⁴ Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et Tchad

humains, la France décida naturellement de mettre à contribution ce qui constituait alors son empire colonial de l'époque. La logique de l'apparition du franc CFA, sous sa dénomination originelle de Franc des Colonies Françaises d'Afrique, prenait là toute sa substance, les changements ultérieurs dans son appellation n'étant que fioriture. **La France a donc créé une monnaie pour sécuriser ses approvisionnements en matières premières largement répandues dans le riche sous-sol des colonies africaines.**

À la suite des mouvements de rébellion de plus en plus prononcés dans les colonies alors largement exploitées par la mère-patrie, les indépendances ont été consenties à l'ensemble des colonies dans les années 60, en se gardant toutefois de leur permettre de s'affranchir du fameux franc CFA.

En effet, contrairement aux empires coloniaux d'Asie, les colonies africaines ont eu le malheur de voir la majeure partie de leur frange nationaliste taxée de communistes ou de sécessionnistes, ce qui conduisait dans un contexte de guerre froide et de chasse aux sorcières à un arrêt de mort immédiat! Le pouvoir des nouvelles nations dites indépendantes a donc majoritairement été « donné » à des suppôts de la métropole, qui ont entériné sans mot dire l'essentiel des accords que l'occupant avait déjà établi du temps où il assurait seul la gestion des colonies. **La France qui 15 ans plus tôt avait fait la chasse aux collabos sur son territoire se trouvait entrain d'appliquer une politique contraire dans ses colonies !!!!**

Le franc CFA a ainsi eu d'emblée une parité fixe avec son franc français de maître, pour inhiber tout risque de change.

Tout au plus a-t-on créé 3 banques centrales (BCEAO, BEAC et BCC)⁵, avec la particularité que celles-ci n'ont aucun pouvoir décisionnel sur la politique monétaire locale !!! En effet, les marges décisionnelles en matière monétaire, qui sont dans les prérogatives des conseils d'administration des banques centrales, sont quasiment inexistantes pour les membres africains. Qui plus est, les statuts de ces banques sont largement à l'avantage de la France qui peut bloquer toute décision, du fait d'un nombre de représentants judicieusement fixé⁶ au sein des conseils d'administration respectifs de celles-ci. **En somme, tout se décide à Paris depuis toujours, et même pas à la Banque de France, mais bien au Trésor Public Français, un organe directement lié au Ministère des finances !!!!!**

C'est ainsi que tous les pays de la zone CFA, selon le texte originel, se voient dotés d'un compte d'opérations au Trésor Public Français, compte sur lequel leurs réserves externes sont créditées en cas d'excédent, ou débitées dans le cas contraire.

Et au prétexte qu'elle garantit tout risque de change sur le franc CFA, la Banque de France prélève **65% des réserves** de chaque compte d'opérations, en n'hésitant donc pas à s'enrichir sur le dos de pays pauvres !!!! Accessoirement, il conviendrait de rappeler que les 35% restant sur les réserves des comptes d'opération, sont d'office alloués au remboursement de

⁵ BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) – BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale) – BCC (Banque Centrale des Comores)

⁶ La BEAC est dirigée par 13 administrateurs (dont 3 Français), la BCEAO par 16 administrateurs (dont 2 Français) et la BCC par 8 administrateurs (dont 4 Français). Or, la BEAC ne peut délibérer qu'en présence d'au moins un administrateur par Etat membre et un administrateur français, tandis que la BCEAO doit prendre les décisions capitales à l'unanimité, et la BCC ne peut adopter de décision qu'avec l'accord d'au moins 5 des 8 représentants.

la dette, ce qui limite les marges de manœuvres le cas échéant dans les PAZF, quand il est question de mener des politiques volontaristes en matière de santé ou d'éducation.

Sans rentrer dans des détails de puristes, il s'agit de se rendre compte que **la politique monétaire, et donc la politique économique des pays de la zone CFA se décide à Paris**, et seulement par Paris !!! C'est de cette manière que la dévaluation de moitié du franc CFA en Janvier 1994, pour arriver à une nouvelle parité fixe⁷ de 100 F CFA pour 1 FF, a été unilatéralement décidée par le gouvernement français de l'époque, dirigé par Edouard Balladur, au grand dam des dirigeants africains qui redoutaient pour la plupart des soulèvements de leurs populations. La dévaluation unilatérale faisait suite au déficit trop prononcé des comptes d'opérations des PAZF⁸ ! Mais au-delà de cette décision catastrophique pour les PAZF, on a pu mesurer à l'époque toute l'accointance qui existait entre la gauche présidentielle de Mitterrand et la droite gouvernementale, lorsqu'il était question de politique africaine de la France.

Il convient aussi de souligner que le principal objectif de cette fameuse monnaie unique reste étrangement inachevé, voire même plus encore. En effet, alors que la France, initiatrice du Franc CFA a toujours défendu l'idée selon laquelle cette monnaie faciliterait les investissements étrangers dans les pays africains, il est de notoriété publique que c'est bien le contraire qui s'est toujours produit. Les chiffres de la seule année 2000 montrent que pendant qu'on comptabilisait 1000 milliards d'investissements dans les zones CFA, on trouvait dans le même temps 4 fois plus de capitaux qui sortaient de ces mêmes zones !!!!! En somme, la parité fixe sans risque de change favorise plutôt l'exportation des devises, un phénomène qu'on peut reprocher aux multinationales présentes sur le terrain, mais aussi aux dirigeants africains souvent accusés d'enrichissement personnel !

L'actualité de la zone Euro, avec des critères de convergence stricts, des politiques et un tissu économiques relativement comparables entre pays partenaires, montre que contrairement à ce qui s'est produit dans la zone CFA, l'adoption de l'euro comme monnaie commune est le fruit d'un objectif de consolidation défini. Or pour le franc CFA, on trouve réunis dans le même espace monétaire, des pays qui n'ont nulle autre similitude que leur appartenance à l'ancien empire colonial français et surtout leur misère extrême, qui fait justement que 12 des 14 nations concernées sont aujourd'hui considérées comme Pays Pauvres et Très Endettés (PPTE). Plus encore, les 2 seuls pays qui ne sont pas PPTE y échappent juste par le truchement des revenus exceptionnels de la manne pétrolière, qui en font des pays relativement riches au regard de leur densité de population plus faible que les moyennes locales. Il s'agit du Gabon et de la Guinée Equatoriale.

Mais au-delà du manque de souveraineté économique pour tous les PAZF, on est en droit de s'interroger sur l'indépendance politique, car aucun des présidents de ces états ne peut diriger s'il ne bénéficie de l'onction de Paris, même s'il existe des élections prétendument démocratiques. En effet, on peut constater que plusieurs pays ont à leur tête des dirigeants qui approchent ou dépassent largement le quart de siècle au pouvoir, tandis que dans le même temps, la misère de leurs populations se fait galopante.

⁷ Cette parité était fixée à 50 F CFA pour 1 FF depuis le nouveau FF en 1960

⁸ Pays Africains de la Zone Franc

Or comment peut-on croire en un processus électoral réellement transparent et démocratique si on note que la population qui a le choix libre de ses dirigeants est aussi celle qui est la première à vouloir s'exiler ensuite, en masse !!! Quel serait donc cet esprit masochiste qui se serait emparé des seuls africains qui choisiraient à chaque fois un même dirigeant pourtant réputé incapable de résoudre leurs problèmes les plus basiques tels que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, voire à un travail !!!!! Comment est-ce qu'on peut justifier que le vote-sanction soit inconnu au bataillon dans les PAZF !?

Et enfin tous les PAZF ont aussi en commun d'appartenir à la Francophonie, et donc d'avoir le français comme leur langue officielle. Après le contrôle économique et politique, voilà que la France à travers son « rayonnement » culturel, achève de dominer des pays qui finalement, n'ont pas plus de souveraineté que les DOM-TOM, si ce n'est une illusion d'autonomie !

La France s'est donc largement inspirée des politiques en cours chez les anglo-saxons comme les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, pour se définir une politique d'immigration choisie ! Mais le paradoxe de cette situation repose dans le fait que si les premiers n'ont que rarement ou peu eu de contrôle ou d'ingérence dans la gouvernance bonne ou mauvaise des pays d'origine de leurs immigrés, **la France a une responsabilité historique et terriblement actuelle dans les politiques des pays des zones CFA. Plus encore, le tour de passe-passe décidé lors du passage à l'euro fait désormais de l'Union Européenne, la nouvelle institution responsable de la misère économique des pays de la zone CFA.** Or quand on sait que c'est principalement le différentiel économique qui sert d'appel aux candidats à l'exil, on peut s'interroger sur la réalité de la prise de conscience des eurodéputés sur le projet de « carte verte aux migrants », qui est en cours d'établissement. **L'UE a hérité, sans que les africains concernés ne soit invités à une quelconque négociation, du lourd passif colonial français, à travers l'ancrage automatique du franc CFA à l'euro,** avec une parité fixe⁹ calquée sur la dernière en vigueur vis-à-vis du franc français. **L'union européenne devient de ce fait complice « involontaire » de l'appauvrissement de ces pays du Sud.**

En outre, la logique de l'euro fort défendue par la banque centrale européenne est entrain de tuer définitivement les économies des PAZF, qui en plus de 50 ans d'autonomie supposée, continuent à devoir importer l'essentiel des produits de première nécessité, faute de disposer d'industries locales pour en fabriquer. En effet, les balances commerciales des PAZF sont largement déficitaires depuis le début des années 80.

Et l'euro fort allié à une politique de taux d'intérêts élevés empêche la création de PME dans les PAZF, faute de pouvoir décrocher des crédits. Qui plus est, cette même politique condamne durement les échanges Sud-Sud ou les échanges commerciaux entre PAZF et autres pays dits du Tiers-Monde, parce que le CFA surévalué de fait rend les éventuels produits des PAZF trop chers.

Alors, comment peut-on être le fossoyeur des économies de pays tiers et choisir de n'accepter chez soi que les représentants les plus valeureux de ces mêmes pays ?

⁹ 1 euro pour 657 francs CFA

Comment peut-on avoir une influence de taille dans la politique et l'économie d'un pays tiers et le considérer au même titre que d'autres, plus autonomes et plus souverains ?

Quelles différences y-a-t-il entre les DOM-TOM et les pays de la zone CFA, en dehors du fait que les premiers ont vu le gros de leurs populations s'installer bon gré mal gré à l'époque de la tristement célèbre Traite des esclaves tandis que les derniers ont une population établie de longue date ?

Comment enfin peut-on vouloir faire comme les autres anglo-saxons, passablement éloignés des cercles du pouvoir des pays d'origine de leurs immigrés, alors qu'on est soi-même impliqué au plus haut point dans la gouvernance forcément mauvaise, des pays des zones CFA ?

Nicolas SARKOZY, qui s'est fendu d'un discours sur la rupture, serait bien inspiré de mener son projet jusqu'à son terme, en libérant pour ainsi dire les populations africaines du joug que son pays maintient autour de leur cou depuis plus de 60 ans, avec une misère qui s'intensifie tous les jours. Autrement, il pourrait bien passer pour une personne qui au minimum maîtrise mal ses dossiers, ou pire, pour un populiste qui veut chasser sur les suffrages faciles de Jean Marie Le Pen qui instrumentalise très bien la crainte de l'étranger !

Il faudrait lever le tabou sur ce lourd passif avant de prétendre choisir les étrangers qui entreront sur le territoire français. Autrement, il faudra alors se faire à l'idée qu'il n'y pas de différence entre africains des PAZF et populations des DOM-TOM, tant que la monnaie de la honte sera maintenue. Et sur le terrain, ce simple constat se traduirait par un libre accès de tous les africains des PAZF au territoire français, puisque tout se qui les concerne continue à se décider depuis la métropole.

Par ailleurs si la loi sur l'immigration choisie a ainsi été massivement votée par les députés français (69% d'approbation dans l'hémicycle), elle a le mérite de préciser la courte mémoire que les dirigeants français successifs ont toujours eu par rapport à un lourd passif vis-à-vis du peuple africain. En outre ce concept qui jamais n'aurait dû être « francisé », vient officialiser une situation qui était déjà plus ou moins effective au sein des ambassades françaises dans ces mêmes pays. En effet, les représentations diplomatiques de l'Hexagone, qui ont pour certaines été confondues dans des trafics en tout genre, se distinguaient déjà bien par le traitement à la limite de l'humiliation qui était infligé aux demandeurs de visa.

Alors, si la France ne veut pas avoir mal à son passé, qu'elle ose l'affronter sans tabou, ce qui lui permettra d'une part de se définir une véritable politique d'immigration saine et décomplexée, et d'autre part de mieux comprendre ses citoyens issus de l'immigration qui sont souvent observés comme des bêtes sauvages !

Z. Kapro.